

MINISTERE DE LA JUSTICE
D'IVOIRE
ET DES DROITS DE L'HOMME
Travail

REPUBLIQUE DE COTE

Union- Discipline-

SECRÉTARIAT D'ÉTAT CHARGÉ
DES DROITS DE L'HOMME

DIRECTION DE LA PROMOTION
DES DROITS DE L'HOMME

TERMES DE REFERENCE

ATELIER DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ONG DE DEFENSE DES
DROITS DE L'HOMME

I- Contexte et justification

La Constitution de la République de Côte d'Ivoire présente en son article 26 la Société Civile comme étant une composante de l'expression de la démocratie qui contribue au développement économique, social et culturel de la nation. Cependant, en dépit de l'importance des Organisations de la Société Civile dans la vie de la nation, les animateurs de ces structures ne sont toujours pas suffisamment outillés pour jouer pleinement leur rôle. C'est le cas dans le domaine des ONG de promotion et de protection des Droits de l'Homme où l'on note un réel besoin de renforcement des compétences de certains acteurs. Ainsi, le Plan National de Développement (PND) 2016 – 2020 prévoit le renforcement des capacités des groupes constitués sur les Droits de l'Homme pour une réconciliation nationale et une cohésion sociale réussies. Cette action se décline en plusieurs activités dont un séminaire de renforcement des capacités des ONG des Droits de l'Homme. Pour répondre à cette exigence, le Secrétariat d'Etat chargé des Droits de l'Homme, bien disposé à collaborer avec les ONG partenaires et à assurer pleinement sa mission d'accompagnement, entend organiser, par le biais de la Direction de la Promotion des Droits de l'Homme, un atelier de renforcement des capacités des ONG de défense des Droits de l'Homme à l'effet de leur permettre d'œuvrer plus efficacement pour une réconciliation nationale et une cohésion sociale réussies.

II- Objectifs de l'atelier

1- Objectif général

L'atelier a pour objectif de renforcer les capacités de quarante leaders d'ONG de défense des Droits de l'Homme en vue de leur permettre d'œuvrer plus efficacement pour la réconciliation nationale et la cohésion sociale.

2- Objectifs spécifiques

De façon spécifique il s'agit de :

- accroître le savoir-faire des leaders d'ONG ;
- outiller les ONG à œuvrer plus efficacement pour la réconciliation nationale et la cohésion sociale.

III- Résultats attendus

- les savoir-faire des leaders d'ONG est accru;
- les ONG sont outillées pour œuvrer plus efficacement pour la réconciliation nationale et la cohésion sociale.

IV- Public cible

Le présent atelier de renforcement des capacités vise comme cible, les Organisations de la Société Civile ivoirienne œuvrant dans le domaine des Droits de l'Homme.

V- Participants

L'atelier doit enregistrer la participation de cinquante (50) personnes dont :

- cinq (05) membres du comité d'organisation ;
- cinq (05) agents issus du Cabinet et des Directions centrales du Secrétariat d'Etat chargé des Droits de l'Homme;
- quarante (40) représentants des Organisations de la Société Civile ivoirienne.

VI- Durée

Les travaux de l'atelier se dérouleront sur deux (02) jours.

VII- Lieu

L'atelier se déroulera au Centre de Recherche et d'Action pour la Paix sis à Cocody Saint Jean en proximité du Collège Mermoz.

Date

L'atelier se déroulera (**à déterminer**).

VIII- Estimation budgétaire

Désignation	Prix unitaire	Quantité	Nombre de Jour	Total hors taxe
Location de la salle	80 000	01	02	160 000
Pause-café standard matin	3 000	50	02	300 000
Déjeuner	6500	50	02	650 000
Eau minérale en salle	700	100	02	140 000
Banderole numérique (6mx2)	70 000	02		140 000
Frais de communication du comité d'organisation	10 000	05		50 000
Per diem des participants	5 000	50	02	500 000
Per diem des formateurs	100 000	02		200 000
kits	1 500	50		75 000
Total partiel :				2 215 000
Imprévu 5% :				110750
TOTAL GENERAL				2 325 750